

EVOLIA

GESTION DE PATRIMOINE

COMPRENDRE POUR DECIDER

Document d'entrée en relation



SARL Evolia au capital de 1 813 818 € - RCS 401 799 770 LYON - SIRET 401 799 770 00052

18 rue Boileau 69006 Lyon // Tél. : 04 72 84 27 28 // contact@evolia.fr, www.evolia.fr

Gérants : Armelle GADAN, Claude SAFER et Jean-Philippe MANGO

Société de Courtage d'Assurance, Intermédiaire en Opération de Banques et Services de Paiements

Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 001 880, www.orias.fr

Conseil en Investissements Financiers référencé sous le n°E002036 par l'ANACOFI CIF, association agréée par

L'Autorité des Marchés Financiers - Adhérent de l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers)

Carte de Transactions Immobilières N°CPI 6901 2018 000 025 962 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n°7400026945, suivant Art L512-6, R512-14 et A512-4 du Code des Assurances,

Souscrite auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram, 75017 PARIS – Conforme au RGPD

– NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEURS AUTRES QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA

REMUNERATION OU DE SA COMMISSION –

Sommaire

1.INTRODUCTION	3
1.1. Présentation de la société Evolia	3
1.2. Le cabinet Evolia	3
1.2.1. Confidentialité, Protection des Données à caractère personnel	3
1.3. Statuts légaux et autorités de tutelle	4
1.4. Mode de communication	6
1.5. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS	6
1.6. Rémunération d'EVOLIA – Détail des éléments de facturation	7
1.6.1. Temps du Conseil	7
1.6.2. Temps de la mise en œuvre et du suivi	7
1.7. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS / Litiges	8
1.8. Droit Applicable	9

1. INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

1.1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ EVOLIA

Evolia est un acteur majeur en Gestion de Patrimoine intervenant sur toute la France. Installé en région Rhône-Alpes depuis 1995, Evolia dispose également d'un bureau à Paris.

Evolia est organisé pour :

Vous apporter un **Conseil et un suivi personnalisé**, chaque client est en lien avec un interlocuteur dédié;

Vous offrir **une gamme de services et de produits** répondant aux critères d'exigences d'Evolia. Une organisation autour de cinq pôles d'expertises permet : de suivre les évolutions de la réglementation et tous les types de fournisseurs (banques, compagnies d'assurance, sociétés de gestion, organismes de crédit, promoteurs immobiliers).

**Evolia, un Cabinet organisé et compétent pour délivrer
une prestation globale de Conseil en Gestion de Patrimoine**

1.2. LE CABINET EVOLIA

Date de Création :	Evolia a été fondé en 1995
Capital Social :	1 813 818 €
R.C.S :	LYON n° 401 799 770 (Registre du Commerce et des Sociétés)
SIRET :	401 799 770 00052
NAF/APE :	6622Z
N° TVA Intracommunautaire :	FR13401799770
Siège social :	18 rue Boileau 69006 Lyon
Contact :	Tel : 04 728 42 728
Email :	contact@evolia.fr
Site :	http://www.evolia.fr
Associés – Gérants :	Armelle GADAN ; Claude SAFER ; Jean-Philippe MANGO.

1.2.1. Confidentialité, Protection des Données à caractère personnel

Identifiant CNIL N° 1992116

L'utilisation des données personnelles par tout intermédiaire est encadrée principalement par le Règlement européen 2016-679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par EVOLIA représenté par un de ses Gérants en exercice, pour répondre à une finalité qui sera détaillée aux personnes concernées à l'occasion de la collecte.

Les traitements principaux, sans constituer une liste exhaustive, sont les suivants :

Contexte	Données & Personnes Concernées	Finalité
Formulaire de demande de documentation ou demande de contact / Site Evolia.fr	Données d'identité et de qualification de la demande	Information pour envoi de documentation ou contact pour prise de rendez-vous ultérieure
Questionnaire Patrimonial format papier ou PDF	Données patrimoniales et familiales expériences et connaissances financières et juridique et caractéristiques du ou des projets.	Profilage, classification, analyse et conseil dans tous les statuts réglementés d'Evolia. Contrôle de la cohérence de l'opération dans le cadre de la réglementation LAB/TRACFIN.

Elles sont conservées pendant toute la durée de notre relation plus 5 ans et sont destinées à l'usage exclusif d'EVOLIA.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : l'un des gérants d'EVOLIA en exercice => contact@evolia.fr 119 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

1.3. STATUTS LÉGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Identifiant ORIAS, Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance.

Numéro unique : 07 001 880, Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> , au titre des activités réglementées suivantes :

- ▲ **Conseiller en Investissement Financier (C.I.F.)** prestation de conseils en investissement de manière Non Indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré sous le n° E002036 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org; cette activité est contrôlable par l'AMF.
- ▲ **Intermédiaire en Assurances** ; Courtier d'Assurances vie et de capitalisation Catégorie B selon l'article L 520-1 II 1° du Code des Assurances ; prestation de conseils de niveau 2 au sens de la directive sur la distribution des produits d'assurance.
- ▲ **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)** ; concernant les contrats de Crédits Immobiliers, Evolia se limite à une prestation de Conseil et non d'intermédiation. Cette prestation de service se fera sur devis et contre rémunération par honoraires à définir en fonction de la complexité du dossier.
Les activités d'Intermédiaires en Assurances et Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement, sont contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09
Adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/> . Adhésion à l'association

professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Autres Immatriculations

- A Agent Immobilier**, carte de transaction immobilière, sans détention de fonds, sur Immeuble et Fonds de Commerce N°CPI 6901 2018 000 025 962 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

EVOLIA s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur simple demande.

EVOLIA dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n°7400026945, souscrite auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE, 112 Avenue de Wagram, 75017 PARIS pour les activités de :

- Conseil en Gestion de Patrimoine ;
- Courtier en Assurances, Art L511-1 et suivants du Code des Assurances ;
- Conseil en Investissements Financiers Art D 541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier,
- Courtier en Opération de Banque et Services de Paiements, Art R519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier ;
- Agent Immobilier (loi n°70-9 du 02/01/1970 et textes subséquents) ;
- Compétence Juridique et rédaction d'actes sous seing privé à titres accessoire (loi n°71-1130 du 31/12/1971 et textes subséquents).

	CIF	IAS	IOBSP	CJA	IMMOBILIER
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
Garantie Financière	Sans Objet	115 000 €	115 000 €	Sans Objet	110 000 €

Compétence Juridique Appropriée (explications)

Le Cabinet dispose de la Compétence Juridique Appropriée (C.J.A.) qui lui permet de délivrer des conseils en **Ingénierie Patrimoniale** sous ses aspects juridiques, économiques et fiscaux. Evolia peut vous accompagner dans la rédaction de vos déclarations de revenus et **vous aider à agir sur le montant de vos impôts** afin d'augmenter votre capacité de constitution d'un patrimoine.

Le client est au centre de la démarche d'Evolia.

L'expertise d'Evolia permet d'élaborer des stratégies patrimoniales pour constituer, optimiser ou transmettre un patrimoine dans les meilleures conditions.

Nous utilisons tous les dispositifs juridiques économiques et fiscaux pertinents pour respecter vos objectifs.

A votre demande, notre cabinet peut prendre en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

1.4. MODE DE COMMUNICATION

Les échanges entre Evolia et vous se feront et par tous moyens à votre convenance : physique (de préférence en nos locaux), téléphonique, visio-conférence, emails, courriers.

1.5. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

Evolia n'a pas de lien capitalistique avec un des établissements promoteurs de produits énumérés à l'article 341-3 1° du Code monétaire et financier (établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, entreprises d'assurance ou sociétés de gestion d'organismes de placement collectif). Evolia n'entretient pas non plus de lien financier et/ou capitalistique avec l'une quelconque des entités suivantes : promoteur immobilier ou agence immobilière, cabinet d'avocat, expert-comptable ou étude notariale.

Portefeuilles valeurs mobilières, banques, SCPI

Le Cabinet a accepté les mandats de commercialisation d'instruments financiers. Evolia est rémunéré par les établissements suivants sous formes de commissions :

Nom	Nature	Type d'accord
ALPHEYS (ex-FINAVEO)	Plateforme Bancaire	Convention de distribution
AXA BANQUE	Banque	Démarchage
Corum Asset Management	Société de Gestion	Convention de distribution
Advenis REIM	Société de Gestion	Convention de distribution
Sofidy	Société de Gestion	Convention de distribution

Assurances de personnes

Evolia, courtier en assurance et en réassurance, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants qui le rémunèrent sous forme de commissions dans le cadre de conventions de courtage :

Nom	Nature
THEMA AXA France Vie	Plateforme
Generali Patrimoine (groupe Generali)	Assureur
Vie Plus, (groupe Suravenir)	Assureur
Cardif (groupe BNP Paribas)	Assureur
Selencia (Ex-Ageas)	Assureur
Intencial Epargne (Ex-Apicil)	Assureur
Aprep, (groupe La Mondiale)	Assureur

Avip	Assureur
Intencial Life (ex-Skandia)	Assureur

La liste de ces fournisseurs n'est pas exhaustive et susceptible d'évolution pour rester en permanence en phase avec l'offre du marché. Les noms des autres intervenants avec lesquelles Evolia a un accord seront communiqués sur simple demande du client.

1.6. RÉMUNÉRATION D'EVOLIA – DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE FACTURATION

1.6.1. Temps du Conseil

Études, bilans patrimoniaux, interventions ponctuelles...

Notre proposition d'honoraires est précisée par une lettre de mission établie en fonction de votre situation patrimoniale et de vos objectifs. Les prestations de conseils fournies par Evolia concernent les activités de Conseil en Investissements Financiers, d'Intermédiaires en Assurances et d'Opérations de Banques et Services de Paiements ainsi que le traitement des déclarations de revenus et d'impôts sur la fortune.

Facturation **forfaitaire** ou à l'heure, sur devis.

Les honoraires requis dépendent de la nature des prestations et compétences d'Evolia sollicitées pour répondre à vos attentes le **taux horaire MINIMUM est de 180€ HT, soit 216€ TTC** (dont 36€ de TVA au taux de 20% en vigueur). S'il devait être supérieur, il en sera fait état dans la lettre de mission et soumis à votre approbation.

1.6.2. Temps de la mise en œuvre et du suivi

- **Mission C.I.F.** cas de conseils CIF Non Indépendant ou Intermédiation Financière (PEA...) ;
- **Intermédiation en Assurances** : Assurances Vie et Capitalisation.
- **Intermédiation en Opérations de Banques et Services de Paiements** : analyse de mode financement, mise en œuvre de crédits immobiliers....

▲ Commissions par les Compagnies d'Assurances, les Sociétés de gestion ou les Banques :

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, Evolia sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions, Dans ce cadre EVOLIA évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par les entités avec lesquelles EVOLIA entretient des relations. **Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du règlement général de l'A.M.F., le client pourra obtenir sur demande communication d'informations plus précises.**

Evolia respecte l'interdiction qui est faite aux Conseils en Investissements Financiers de veiller à ne pas rémunérer ni évaluer les résultats de ses employés d'une façon qui aille à l'encontre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients. En particulier, Evolia ne prend aucune disposition sous forme de rémunération, d'objectifs de vente ou autre qui pourrait encourager ses employés à recommander un instrument financier particulier à un client de détail alors que le Conseiller en Investissement Financiers pourrait proposer un autre instrument financier correspondant mieux aux besoins de ce client.

A Transactions Immobilières

Acquisition d'un bien neuf, en VEFA ou dans « l'ancien »

Pour un bien neuf ou dans le cas d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement, ils sont communiqués lors de la présentation d'un bien au client avant réservation.

Les honoraires sont à la charge du promoteur, en général, de l'ordre de 5% HT soit 6% TTC (dont 1% de TVA au taux de 20% en vigueur) sur le montant d'acquisition TTC.

Pour un bien dit « dans l'ancien » les honoraires sont précisés lors de l'établissement d'un mandat en fonction du montant de la transaction :

- Jusqu'à 400 000€ => 5% Hors taxes + TVA (taux en vigueur 20%) soit 6% TTC ;
- De 400 000€ à 600 000€ => 4% Hors taxes + TVA (taux en vigueur 20%) soit 4,8% TTC ;
- Au-delà 3% HT + TVA (taux en vigueur 20%) soit 3.6% TTC ;
- Le mandat précisera également s'ils sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

A Mission C.J.A (Compétence Juridique Appropriée), notamment pour l'accompagnement aux déclarations de revenus ou de patrimoine.

Dans tous les cas, Evolia s'attache à ce que le coût de sa prestation reste justifié par rapport aux enjeux pour le client.

Son mode de fonctionnement et son envergure, permettent à Evolia de passer outre les réseaux de distributions traditionnels et ainsi le client est :

- ✓ « Connecté » en direct avec une Compagnie d'Assurance ou une Banque pour des rendements plus performants ou des taux de crédit préférentiels ;
- ✓ Au cœur des organes de décision de grands groupes pour une gestion personnalisée haut de gamme ;
- ✓ Au plus près du terrain pour une sélection immobilière de qualité.

1.7. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS / LITIGES

Le client consommateur est informé qu'en cas de litige, s'élevant avec l'interprétation, et/ou l'exécution des présentes, il a le droit de formuler une réclamation conformément aux règles prévues dans le document d'entrée en relation qui lui a été remis. Si à la suite du traitement des réclamations, le litige concernant la prestation délivrée persiste, alors le client consommateur a le droit de recourir gratuitement au Médiateur compétent préalablement à toute démarche contentieuse.

Pour toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente lettre de mission et de ses suites, les soussignés présenteront le litige devant la juridiction française compétente.

(Article 325-23 du RGAMF recommandation ACPR du 09 mai 2022).

Modalités de saisine

Pour toute réclamation EVOLIA peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier adressé en recommandé

Par tel : 04 728 42 728

Ou par mail : contact@evolia.fr

La réclamation est à adresser à l'un ou l'autre des associés-gérants d'EVOLIA.

EVOLIA s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur

Le cas échéant, le client peut également solliciter, en cas de démarche infructueuse,

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris.

Médiateur compétent litiges avec un consommateur :

- Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02.
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09
Site internet: <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES
Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

1.8. DROIT APPLICABLE

Les Parties conviennent d'appliquer la loi française pour l'exécution des présentes et de leurs suites.

Fait en double exemplaire dont l'un m'est remis ce jour, le mercredi 4 juin 2025

A [Ville]

Indiquer Nom et prénoms du ou des destinataire(s) :

[Prénom] [Nom]

Pour EVOLIA :

[Conseiller]